



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080238

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/06/2024 11H27 C:000032 I:39101  
V/REF : 948549  
V/Email reçu le Mardi 25/06/2024 a 11H27

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 9496  
IMMEUBLE : LE CLOS DISSIER 9469  
ALLEE BARBEROUSSE  
01640 ST JEAN LE VIEUX

Feillens, le 13 Aout 2024

Référence Marché: M\_230760001-1

LOCALISATION : 4 ALLEE DE BARBEROUSSE - ST JEAN LE VIEUX - MME MILLOT 0620972848  
LOGT 3004

MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA ET DEVIS DE REPARATION (LORS D'UNE INTER  
PRECEDENTE UN TROU AURAIT ÉTÉ CREUSÉ DEVANT LE LOGEMENT ET QUI AURAIT  
PROVOQUÉ LA CASSE D'UN TUYAU)  
CU0002

Donneur d'ordre : Mr J GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 5 JUILLET 2024 A 09H00  
PASSAGE CAMERA

LE 1ER AOUT 2024 A 17H30  
ENVOI DU RAPPORT CAMERA

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'un système de caméra vidéo  
couleur permettant le contrôle visuel des canalisations.  
Fourniture d'un rapport complet (photos couleur, défauts, préconisations) et  
d'un DVD de l'inspection télévisée effectuée.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |        |
|----------|------------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00     | CU0002-Ffait passage Caméra avec rapport | 1    | 250,05  | 250,05 |



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4080238**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 250,05        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 25,00         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>275,05</b> |

**Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 948549 du 25/06/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MME MILLOT Sophie

4 Allée de barberousse

01640 ST JEAN LE VIEUX

### Référence de la Demande

N°: 761 590 du 24/06/2024

THCVRDPP Txv hors contra Voirie reseaux Partie privat. 1

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230760001-1

Téléphone : 06.20.97.28.48

09469-00012-00003-00004 H / Type 4 DUP / RDC

Date entrée: 24/08/2023

### Délai

Date limite exécution : 10/07/2024

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                 | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|--------|-----------|
| CU0002 Forfait passage Caméra avec rapport écrit                                                                                                                                      | 1,00 | 251,23 | 251,23 | 25,12  | 276,35    |
| Suite au passage de SERVIMO un trou c'est creusé devant le logement. surement le tuyau à casser.<br>Faire passer SERVIMO pour passage camera et devis de réparation de la tuyauterie. |      |        |        |        |           |
| Total H.T.                                                                                                                                                                            |      |        |        | 251,23 |           |
| Total TVA                                                                                                                                                                             |      |        |        | 25,12  |           |
| Total TTC                                                                                                                                                                             |      |        |        |        | 276,35    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par RICHONNIER ROMUALD le 25/06/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence  
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 Allée de barberousse 01640 ST JEAN LE VIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **25/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948549